

# Invitation à l'Assemblée générale 2014 de Nestlé S.A.



Good Food, Good Life

147<sup>e</sup> Assemblée  
générale ordinaire  
Jeudi 10 avril 2014 à 14h30  
à Beaulieu Lausanne,  
Avenue des Bergières 10,  
1004 Lausanne, Suisse

NES011F

# Lettre du Président

Chers actionnaires,

En premier lieu, permettez-moi de saluer les bons résultats obtenus par notre équipe de direction sous le leadership de notre Administrateur délégué, M. Paul Bulcke. Une fois de plus, notre Société a enregistré une solide croissance dans tous ses domaines d'activités, a amélioré ses marges et accru son bénéfice récurrent par action dans un environnement qui est resté difficile.

Lors de notre prochaine Assemblée générale, nous aurons l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à M. Jean-Pierre Meyers, qui quittera le Conseil d'administration au terme de nombreuses années de services hautement appréciés au bénéfice de notre Société. M. Meyers a également siégé au Comité de contrôle et au Comité de rémunération pendant plusieurs années.

Lors de cette même Assemblée, nous vous proposerons de réélire tous les membres du Conseil d'administration qui se représentent pour un nouveau mandat, comme le prévoit le nouveau droit suisse des sociétés entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une fois tous les membres du Conseil élus, nous vous proposons d'élire le Président ainsi que les membres du Comité de rémunération par des votes séparés, ceci à fin de respecter la lettre et surtout l'esprit du nouveau droit.

Cela m'amène à un autre point important de l'ordre du jour: la révision de nos Statuts requise par le nouveau droit. Nous proposons d'effectuer cette révision une année en avance par rapport aux exigences légales, afin de créer la sécurité juridique dont notre Société a besoin et de tenir notre engagement à jouer un rôle précurseur en matière de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise en Suisse. La révision est expliquée plus en détail dans le Rapport du Conseil d'administration ci-joint.

Les nouveaux Statuts que nous proposons ont pour objectif la transposition du nouveau droit basée sur des principes; ils essaient au mieux de prévenir toute conséquence imprévue. Voici quelques-unes de ces dispositions en exergue.

En optant pour une approche prospective quant à l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe, nous entendons assurer à nos actionnaires le plus de transparence et d'équité possible tout en préservant la stabilité nécessaire à la gestion de notre Société de manière efficace

et compétitive. En même temps, afin de garantir une complète transparence, nous nous engageons à ancrer dans les Statuts la pratique que nous avons instaurée consistant à soumettre chaque année, de façon rétrospective, le Rapport de rémunération à un vote consultatif séparé des actionnaires. Cela permettra aux actionnaires d'avoir une vue d'ensemble de notre système de rémunération et de comparer la rémunération effectivement versée au montant maximal approuvé l'année précédente.

D'autres dispositions concernent les attributions de l'Assemblée générale, l'exercice du droit de vote, les pouvoirs du Comité de rémunération, les principes de rémunération ainsi que le nombre de mandats que les membres de la Direction du Groupe et du Conseil d'administration sont habilités à détenir en dehors de Nestlé. Il convient de souligner en l'occurrence que tout mandat d'un membre de la Direction du Groupe en dehors de Nestlé, dans une société cotée ou non cotée en bourse, sera sujet à une approbation spéciale du Conseil d'administration.

Nous avons mis en œuvre les nouvelles exigences dans l'intention de refléter les meilleures pratiques internationales de gouvernement d'entreprise et de contribuer à établir les meilleures pratiques relatives à ces nouvelles exigences suisses, qui sont uniques. Ainsi, nous aspirons à une approche équilibrée conciliant les positions de nos actionnaires suisses et internationaux.

Conformément au droit suisse et à la pratique usuelle, nous proposons de vous soumettre les nouveaux Statuts en un seul vote, afin d'écartier le risque de votes contradictoires par rapport aux différentes parties des Statuts, et de refléter globalement le nouveau droit adopté par le peuple suisse par un vote lui aussi unique.

La nouvelle législation aura une profonde influence sur la gouvernance des sociétés suisses. Certaines conséquences sont certes intentionnelles, notamment le renforcement du droit de regard des actionnaires sur les rémunérations («say on pay») ainsi que l'élection du Président et des membres du Comité de rémunération. D'autres sont en revanche probablement imprévues, telles que le transfert de pouvoir de Conseils d'administration à forte présence suisse à des actionnaires plutôt internationaux ainsi qu'aux conseillers en droit de vote (« proxy advisers »),

le caractère plus légaliste de l'Assemblée générale et le développement potentiel d'une vision à court-terme.

En ligne avec les points susmentionnés, nous tenons à renforcer notre communication avec nos actionnaires et nos partenaires sur la base de notre engagement, ancré dans nos Statuts, à créer de la valeur durable à long terme. Le nouveau cadre juridique confère à nos actionnaires de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités, ce qui rend l'exercice du droit de vote d'autant plus important. Afin de faciliter celui-ci, nous offrons désormais aux actionnaires la possibilité de donner au Représentant Indépendant leurs instructions de vote non seulement par écrit, mais aussi par internet (cf. formulaire d'ouverture de compte ci-joint).

Je tiens à vous remercier une fois encore de la confiance que vous témoignez à notre Société. Nous faisons tout notre possible pour l'honorer. Comptant sur votre participation active, je me réjouis de vous accueillir à Lausanne le 10 avril 2014.

Avec mes meilleures salutations,



Peter Brabeck-Letmathe  
Président du Conseil d'administration

# Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

## **1 Rapport de gestion 2013**

### **1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2013; rapports de l'organe de révision**

#### *Proposition*

Approbation du Rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2013

### **1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2013**

#### *Proposition*

Acceptation du Rapport de rémunération pour l'exercice 2013 (vote consultatif)

#### *Explications*

Suivant la pratique instaurée il y a cinq ans, le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2013 à un vote consultatif distinct des actionnaires conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le Rapport de rémunération fait partie du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion. Il est disponible sur notre site internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

## **2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**

#### *Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

### 3 **Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.**

#### *Proposition*

#### **Bénéfice résultant du bilan**

Report de l'exercice 2012	CHF	4 757 545
Bénéfice de l'exercice 2013	CHF	7 457 959 285
	CHF	<u>7 462 716 830</u>

#### **Emploi proposé**

Dividende pour 2013, CHF 2.15 par action sur 3 221 645 395 actions <sup>1</sup>	CHF	<u>6 926 537 599</u>
Solde à reporter à nouveau	CHF	<u>536 179 231</u>

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 2.15 par action, soit un montant net de CHF 1.3975 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 11 avril 2014. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 14 avril 2014. Le dividende net sera versé à partir du 17 avril 2014.

### 4 **Révision des Statuts – Adaptation au nouveau droit suisse des sociétés**

#### *Proposition*

Approbation de la proposition de révision des Statuts telle que publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce

#### *Explications*

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration sur la révision des Statuts. Le texte de la révision proposée des Statuts se trouve dans le Rapport du Conseil d'administration et est publié sur notre site internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)) ainsi que dans la Feuille officielle suisse du commerce.

<sup>1</sup> En fonction du nombre d'actions émises à la date déterminante pour le versement du dividende (11 avril 2014). Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par le groupe Nestlé. Le montant respectif sera attribué à la réserve spéciale.

## **5 Elections**

### **5.1 Réélections au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélection individuelle de MM. Peter Brabeck-Letmathe, Paul Bulcke, Andreas Koopmann, Rolf Hänggi, Beat Hess, Daniel Borel, Steven G. Hoch, M<sup>mes</sup> Naïna Lal Kidwai, Titia de Lange, M. Jean-Pierre Roth, M<sup>me</sup> Ann M. Veneman, M. Henri de Castries et M<sup>me</sup> Eva Cheng, comme membres du Conseil d'administration (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

#### *Explications*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2014, le mandat de M. Jean-Pierre Meyers arrive à échéance. Ayant rejoint le Conseil d'administration en 1991, M. Meyers a été membre du Comité de contrôle de 2002 à 2008 et du Comité de rémunération depuis 2009. Il ne souhaite pas se présenter pour une nouvelle élection. Le Conseil tient à exprimer sa reconnaissance à M. Jean-Pierre Meyers pour ses services hautement appréciés durant toutes ces années.

Selon les nouvelles dispositions légales, le Conseil d'administration propose donc la réélection individuelle de chacun des administrateurs mentionnés ci-dessous, lesquels ont rendu de précieux services à la Société comme membres du Conseil d'administration:

- 5.1.1 M. Peter Brabeck-Letmathe, citoyen autrichien, né en 1944, ancien Administrateur délégué de Nestlé S.A., Président du Conseil d'administration, Président du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et membre du Comité de nomination. En tant que représentant de Nestlé S.A., il est Vice-Président de L'Oréal S.A., France. Peter Brabeck-Letmathe est aussi Président du Conseil d'administration de Delta Topco, Jersey, Vice-Président du Conseil d'administration de Credit Suisse Group, Suisse, et membre du Conseil d'administration d'Exxon Mobil Corporation, Etats-Unis.
- 5.1.2 M. Paul Bulcke, citoyen belge, né en 1954, Administrateur délégué de Nestlé S.A., membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. En tant que représentant de Nestlé S.A., il est membre du Conseil d'administration de L'Oréal S.A., France. Il est aussi membre du Conseil d'administration de Roche Holding SA, Suisse.

- 5.1.3 M. Andreas Koopmann, citoyen suisse, né en 1951, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Président du Comité de nomination, membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et du Comité de rémunération. Il est également Président du Conseil d'administration de Georg Fischer AG, Suisse, et membre du Conseil d'administration de Credit Suisse Group, Suisse, ainsi que de CSD Group, Suisse.
- 5.1.4 M. Rolf Hänggi, citoyen suisse, né en 1943, 2<sup>e</sup> Vice-Président, Président du Comité de contrôle et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. M. Rolf Hänggi est consultant privé et était par le passé Directeur Général Adjoint et membre du Conseil d'administration de Zurich Insurance Company, Suisse, Vice-Président de Roche Holding SA, Suisse, ainsi que Président de Rüd, Blass & Cie AG, Suisse.
- 5.1.5 M. Beat Hess, citoyen suisse, né en 1949, membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Il est actuellement Vice-Président de Holcim Ltd, Suisse, et de Sonova Holding AG, Suisse, et était Directeur juridique et membre du comité exécutif du groupe Royal Dutch Shell plc, La Haye, Pays-Bas.
- 5.1.6 M. Daniel Borel, citoyen suisse, né en 1950, membre du Comité de rémunération. Il est co-fondateur et membre du Conseil d'administration de Logitech International S.A., Suisse.
- 5.1.7 M. Steven G. Hoch, citoyen américain et suisse, né en 1954, membre du Comité de nomination. Il est CEO de Highmount Capital, LLC, Etats-Unis.
- 5.1.8 M<sup>me</sup> Naina Lal Kidwai, citoyenne indienne, née en 1957, membre du Comité de contrôle. Elle est Directrice générale de l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC en Inde et siège à la Direction générale du Groupe HSBC; elle est également membre du Conseil d'administration de HSBC Asia Pacific.
- 5.1.9 M<sup>me</sup> Titia de Lange, citoyenne néerlandaise, née en 1955, est professeur titulaire de la chaire Leon Hess à l'Université Rockefeller, New York. Elle est aussi Directrice du Anderson Cancer Center dans la même université.

- 5.1.10 M. Jean-Pierre Roth, citoyen suisse, né en 1946, est membre du Comité de rémunération. Il est Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève, Suisse, membre du Conseil d'administration de Swatch Group, Suisse, et de Swiss Re, Suisse. Auparavant, il était Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse.
- 5.1.11 M<sup>me</sup> Ann M. Veneman, citoyenne américaine, née en 1949, est membre du Comité de nomination. Elle est aussi membre du Conseil d'administration d'Alexion Pharmaceuticals, Inc., Etats-Unis, et de S&W Seed Company, Etats-Unis; auparavant, elle était Secrétaire du Département de l'Agriculture des Etats-Unis et Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
- 5.1.12 M. Henri de Castries, citoyen français, né en 1954, est membre du Comité de contrôle. Il est aussi Président Directeur Général du Groupe AXA, France.
- 5.1.13 M<sup>me</sup> Eva Cheng, citoyenne chinoise, née en 1952, était Corporate Executive Vice President d'Amway Corporation responsable pour les marchés asiatiques et Executive Chairman d'Amway China Co. Ltd. Elle est membre du Conseil d'administration de Trinity Limited, Esprit Holdings Ltd., Haier Electronics Group Co. Ltd. et Link Management Ltd; ces quatre sociétés sont cotées à Hong Kong, Chine. M<sup>me</sup> Cheng est aussi membre du Conseil d'administration d'Amway (Malaysia) Holdings Berhad, Malaisie (jusqu'en avril 2014).

Pour plus de détails sur les candidats et leurs qualifications, veuillez vous référer à leur biographie dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2013 ou sur notre site internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

## **5.2 Election du Président du Conseil d'administration**

### *Proposition*

Election de M. Peter Brabeck-Letmathe en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

### *Explications*

Selon les nouvelles dispositions légales, le Conseil d'administration propose l'élection de M. Peter Brabeck-Letmathe en tant que Président du Conseil d'administration.

### **5.3 Election des membres du Comité de rémunération**

#### *Proposition*

Election individuelle de MM. Beat Hess, Daniel Borel, Andreas Koopmann et Jean-Pierre Roth en tant que membres du Comité de rémunération (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

#### *Explications*

Selon les nouvelles dispositions légales, le Conseil d'administration propose l'élection individuelle de chacun des administrateurs mentionnés ci-dessous en tant que membres du Comité de rémunération. S'il est élu, M. Beat Hess sera nommé Président du Comité de rémunération.

5.3.1 M. Beat Hess

5.3.2 M. Daniel Borel

5.3.3 M. Andreas Koopmann

5.3.4 M. Jean-Pierre Roth

### **5.4 Réélection de l'organe de révision**

(comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé)

#### *Proposition*

Réélection de KPMG SA, succursale de Genève (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

### **5.5 Election du Représentant Indépendant**

#### *Proposition*

Election de l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, Boulevard de Pérolles 7, 1701 Fribourg, Suisse, en tant que Représentant Indépendant (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

#### *Explications*

Selon les nouvelles dispositions légales, le Conseil d'administration propose l'élection de l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, en tant que Représentant Indépendant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2015.

# Cartes d'entrée, procuration, documentation

## **Cartes d'entrée**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 3 avril 2014 à 12 h 00 (CEST) pourront exercer leur droit de vote. Cette inscription à fin de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 20 mars 2014 recevront automatiquement par courrier une invitation à l'Assemblée générale. Ils pourront ainsi commander leur carte d'entrée jusqu'au 3 avril 2014 au plus tard auprès du Bureau des actions à Cham, au moyen du bulletin-réponse ci-joint.

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée entre le 21 mars 2014 et le 3 avril 2014 à 12h00 (CEST) et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale sont priés de s'adresser au Bureau des actions pour commander leur carte d'entrée. Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés pourront assister à l'Assemblée générale.

## **Procuration**

Si vous ne pouvez participer personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une autre personne dûment autorisée par vous-même ou par le Représentant Indépendant, Me Jean-Ludovic Hartmann, avocat, Boulevard de Pérolles 7, 1701 Fribourg, Suisse. Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au Représentant Indépendant. Le bulletin-réponse doit être envoyé au Bureau des actions à Cham ou directement au Représentant Indépendant dans l'enveloppe correspondante.

Vous avez en outre la possibilité de donner des instructions de vote au Représentant Indépendant par voie électronique. Si vous souhaitez le faire, veuillez suivre les «Instructions d'ouverture de compte Sherpany» et retourner le «Formulaire d'ouverture de compte Sherpany» ci-joint au Bureau des actions à Cham afin de valider votre accès à la plate-forme électronique «Sherpany». Si vous êtes déjà inscrit(e) sur «Sherpany», vous pourrez donner vos instructions de vote une fois que vous aurez ajouté Nestlé S.A. à votre liste personnelle sur ladite plate-forme électronique.

## Documentation

Vous trouverez en annexe le résumé du Rapport de gestion 2013 qui vous donnera un aperçu des résultats financiers réalisés tant par Nestlé S.A. que par le groupe Nestlé au cours de l'année 2013. Si vous désirez obtenir des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les différents secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à commander le Rapport de gestion 2013 (qui inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le Rapport de rémunération 2013) en cochant la case correspondante sur le bulletin-réponse ci-joint. Si vous souhaitez recevoir le rapport semestriel janvier-juin 2014 qui paraîtra au mois d'août 2014, veuillez cocher la case correspondante sur le même bulletin-réponse. Ces documents sont également à votre disposition sur notre site internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)). En outre, le Rapport de gestion 2013 contenant les états financiers de Nestlé S.A., les comptes consolidés du groupe Nestlé et les rapports de l'organe de révision sera disponible pour consultation par les actionnaires dès le 11 mars 2014, au siège social de Nestlé situé Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey, Suisse.

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale 380, 6330 Cham, Suisse, téléphone +41 41 785 20 20, fax +41 41 785 20 24 ou courriel [shareregister@nestle.com](mailto:shareregister@nestle.com).

Nestlé S.A.  
Le Conseil d'administration

Cham et Vevey (Suisse), le 11 mars 2014



**Nestlé**

© 2014, Nestlé S.A., Cham et Vevey (Suisse)